

PAGE DE GARDE DDT
DOSSIER N° : 26361 DE [REDACTED]

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **Résidence TERRA GAÏA**
361 Boulevard Cerf Lurie (11)

Commune : **34200 SÈTE**
Section cadastrale BT, Parcellle(s) n° 765

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : **Bat. D; Etage RDC; Porte D001, Lot numéro 11**
Périmètre de repérage : ... **Appartement au Bat. D; Porte D001 et parking lot 163**

Votre diagnostiqueur : **Didier VILLAGORDO 06.21.39.25.16**

	Prestations	Conclusion
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 32,64 m ²
	DPE	<div style="display: flex; align-items: center;"> 161 4 C </div> Estimation des coûts annuels : entre 490 € et 730 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2534E1519148G
	Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Etat des Risques et Pollutions	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 2 selon la réglementation parasismique 2011 ENSA : L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA : Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par BASOL. Aucun site industriel ou activité de service n'est répertorié par BASIAS.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **26361** relatif à l'immeuble bâti visité situé au Résidence TERRA GAÏA
361 Boulevard Cerf Lurie (11) 34200 SÈTE.

Je soussigné, **Didier VILLAGORDO**, diagnostiqueur pour la société **SAS HABITAT ENGEENERING** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Termites	Didier VILLAGORDO	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	13776196	13/09/2029 (Date d'obtention : 14/09/2022)
Amiante	Didier VILLAGORDO	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	13776196	22/05/2029 (Date d'obtention : 23/05/2022)
DPE	VILLAGORDO Didier	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	13776196	07/06/2030 (Date d'obtention : 08/06/2023)
Electricité	Didier VILLAGORDO	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	13776196	11/12/2030 (Date d'obtention : 12/12/2023)
Gaz	Didier VILLAGORDO	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	13776196	28/10/2029 (Date d'obtention : 29/10/2022)
Plomb	Didier VILLAGORDO	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	13776196	21/08/2029 (Date d'obtention : 22/08/2022)
Amiante ApTvx	Didier VILLAGORDO	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	13776196	22/05/2029 (Date d'obtention : 23/05/2022)
Amiante TVX	Didier VILLAGORDO	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	13776196	22/05/2029 (Date d'obtention : 23/05/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA IARD n° 10162920804 valable jusqu'au 01/01/2026) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Fait à BALARUC LES BAINS , le **06/05/2025**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites

Numéro de dossier : 26361
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P03-201 (FEVRIER 2016)
Date du repérage : 06/05/2025
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 01 h 07

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Hérault

Commune : 34200 SÈTE

Adresse : Résidence TERRA GAÏA

361 Boulevard Cerf Lurie (11)

Bâtiment, Esc, lot (s):..... Bat. D; Etage RDC; Porte D001, Lot numéro 11

Références cadastrales : Section cadastrale BT, Parcellle(s) n° 765

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites
- Présence de termites dans le bâtiment
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis: Néant

Désignation du ou des bâtiment(s) : Habitation (partie privative d'immeuble)

Périmètre de repérage : Appartement au Bat. D; Porte D001 et parking lot 163

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-3 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:

34200 SETE (Information au 18/01/2025)

Niveau d'infestation faible

Arrêté préfectoral

Liste des arrêtés

12-sept-01 - Arrêté préfectoral - 2001-01-2423

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :

[REDACTED]

Adresse :

[REDACTED]

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Nom et prénom : ACTES 7

Adresse : 55 Quai de Bosc

34200 SÈTE

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : Didier VILLAGORDO

Raison sociale et nom de l'entreprise : SAS HABITAT ENGEENERING

Adresse : ROND POINT DE LA GARE

34540 BALARUC LES BAINS

Numéro SIRET : 507 437 580 00016

Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA IARD

Numéro de police et date de validité : 10162920804 - 01/01/2026

Certification de compétence 13776196 délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France, le 14/09/2022

L'attestation délivrée à l'issue de l'état relatif à la présence ou à l'absence de termites dans le bâtiment a une validité de six mois à compter du 06/05/2025.

Rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites n° 26361

D. - Identification des parties du bâtiment visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas):

Liste des pièces visitées :

1er étage - Séjour avec coin repas,
1er étage - Chambre,

1er étage - Salle de bain + Wc,
1er étage - Balcon

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
1er étage - Séjour avec coin repas	Sol - Béton et Revêtement plastique Mur - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte - Bois Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Chambre	Sol - béton et revêtement plastique (lino) Mur - plâtre et peinture Plafond - plâtre et peinture Plinthes - bois et peinture Porte - Bois Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Salle de bain + Wc	Sol - Béton et Revêtement plastique Mur - Plâtre et Carrelage Plafond - Plâtre et Peinture Porte - Bois et Peinture Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Balcon	Sol - Béton Mur - enduit et Peinture Plafond - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, Reticulitermes lucifugus, Reticulitermes banyulensis, Reticulitermes grassei et Reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et hétérothermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les Kalotermes flavicollis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétiions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mérule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mérule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites n° 26361

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des parties du bâtiment n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès	-	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P03-201 (FEVRIER 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrains, termites de bois sec ou termites arboricoles et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans les limites de la propriété-objet de la mission confiée à l'opérateur de diagnostic.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Note 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission conformément à la norme AFNOR NF P03-201.

Note 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Mention 3 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites n° 26361

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE** (détail sur www.info-certif.fr)

Note 5 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté

Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termes :

Fait à **SÈTE**, le **06/05/2025**

Par : **Didier VILLAGORDO**



Cachet de l'entreprise

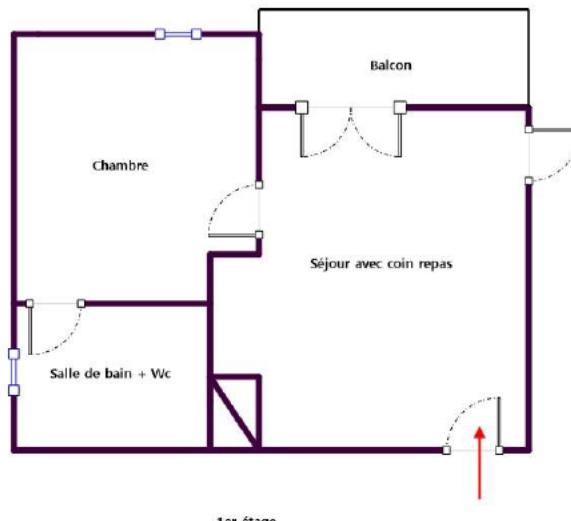
SAS HABITAT ENGEENERING

Rond Point de la Gare - 34540 BALARUC LES BAINS

Tél. 04.67.48.68.76 - habitat.engeenering@orange.fr

SIRET : 507 437 580 00016 - APE : 7120B

J. - Annexe – croquis de Repérage



K. - Annexes

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le Cabinet HABITAT ENGEENERING, atteste sur l'honneur qu'il est en situation régulière au regard du décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application des Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, et qu'il dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostic composant le dossier de diagnostic technique.

Article L.271-6

Les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa.

Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article.

Article L.271-4 (extraits 1° à 4°, 6° et 7°du I de l'article)

I. - En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostics techniques, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostics techniques est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostics techniques comprend, dans les conditions définies par les dispositions qui les régissent, les documents suivants :

- 1° Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du code de la santé publique ;
- 2° L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code ;
- 3° L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 126-24 du présent code ;
- 4° L'état de l'installation intérieure de gaz naturel prévu à l'article L. 134-6 du présent code ;
- 5° Dans les zones mentionnées au I de l'article L. 125-5 du code de l'environnement, l'état des risques naturels et technologiques prévu au deuxième alinéa du I du même article ;
- 6° Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du présent code.

Les documents mentionnés aux 1° et 4° ne sont requis que pour les immeubles ou parties d'immeuble à usage d'habitation. Lorsque les locaux faisant l'objet de la vente sont soumis aux dispositions de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ou appartiennent à des personnes titulaires de droits réels immobiliers sur les locaux ou à des titulaires de parts donnant droit ou non à l'attribution ou à la jouissance en propriété des locaux, le document mentionné au 1° porte exclusivement sur la partie privative de l'immeuble affectée au logement et les documents mentionnés au 3° et 4° sur la partie privative du lot.

Rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites n° 26361

**Contrat de mission de [REDACTED]
361 Boulevard Cerf Lurie (11) 34200 SÈTE**

Résidence TERRA GAÏA

Objet de la mission : rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P03-201 (FEVRIER 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrains, termites de bois sec ou termites arboricoles et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans les limites de la propriété-objet de la mission confiée à l'opérateur de diagnostic.

Désignation du client et du donneur d'ordre le cas échéant :

Nom et prénom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Désignation et description du ou des bâtiment(s) sur déclaration du client :

Commune : 34200 SETE

Adresse : Résidence TERRA GAÏA

361 Boulevard Cerf Lurie (11)

Bâtiment, Esc, lot (s):.....Bat. D; Etage RDC; Porte D001, Lot numéro 11

Etage et nombre de niveaux :Appartement au Bat. D; Porte D001 et parking lot 163

Références cadastrales :.... Section cadastrale BT, Parcelle(s) n° 765

Informations collectées auprès du donneur d'ordre : Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis: Néant

Désignation du ou des bâtiment(s) : Habitation (partie privative d'immeuble), Appartement au Bat. D; Porte D001 et parking lot 163

Date de construction : 2012

Le donneur d'ordre a-t-il prévu la présence d'une personne à titre contradictoire : Non

Moyens d'investigation utilisés :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

Conditions générales d'intervention

Conformément à l'article 9 de la loi 99-471 du 8 juin 1999, HABITAT ENGEENERING rappelle au client que ses fonctions d'expertises ou de diagnostics sont exclusives de toute autre activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites et autres agents biologiques du bois.

Le technicien Didier VILLAGORDO, technicien qualifié du bâtiment, titulaire de l'attestation de compétence n° 13776196 délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France, missionné par la SARL HABITAT ENGEENERING, assurée auprès de AXA IARD n° 10162920804, pour les missions de diagnostics du bois, est chargé de rechercher, par diagnostics visuels, tactiles et sondages superficiels, les traces ou présences de termites, dans les zones visibles et accessibles : sur les surfaces intérieures des planchers, sur les bois apparents non occultés présents dans la construction et sur les sols, arbres et autres végétaux aux abords immédiats du bâti (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) dans la zone des 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans les limites de la propriété-objet de la mission confiée à l'opérateur de diagnostic. Ce rapport n'est établi qu'après contrôle sur les parties visibles et accessibles, toute destruction (perçage des murs, boiseries, parquets, faux plafonds et dans le jardin : taille des arbres) et déplacement d'objets lourds (équipement électroménager, meubles lourds...) étant interdits. En conséquence, le demandeur ne pourra se prévaloir de l'attestation pour les parties non mentionnées dans le présent diagnostic. Notre responsabilité ne pourra être engagée dans le cas d'une attaque ultérieure de termites (individus rampants sous terre et volants non maîtrisables), dans les zones non endommagées ou impossible d'accès le jour de l'expertise. Il est bien entendu qu'aucun élément extérieur infecté, quel que soit sa nature, ne doit être déposé sur ou dans la zone expertisée, sous peine de nullité du présent rapport. Notre intervention n'a pas pour objet de donner un avis ou une garantie sur la résistance technique des matériaux, même après bûchage par nos soins. Le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions de vente et les accepte sans réserve.

L'état relatif à la présence ou l'absence de termites ne portant que sur les parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévue à l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulée que sur les parties privatives. Seul, un état relatif à la présence ou l'absence de termites des parties communes de l'immeuble, annexé à l'acte authentique, constatant la réalisation de la vente, permettra de stipuler la clause d'exonération pour vice caché pour les parties communes.

Montant TTC de la prestation : 250,00 €

Délai : rapport(s) disponible(s) sous 48h après notre intervention

Signature du propriétaire ou de son représentant

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2534E1519148G

Etabli le : 06/05/2025

Valable jusqu'au : 05/05/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Aperçu non disponible

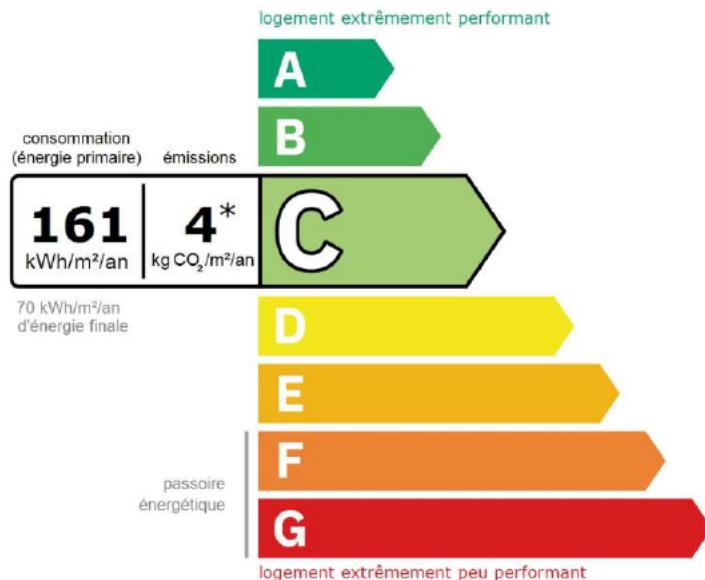


Adresse : Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie
34200 Sète
Bat. D; Etage RDC; Porte D001, N° de lot: 11

Type de bien : Appartement
Année de construction : 2006 - 2012
Surface habitable : 32,64 m²

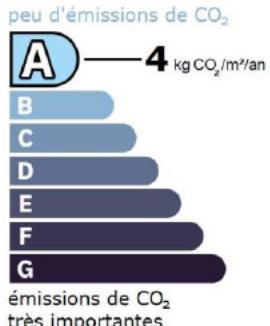
Propriétaire : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 163 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 845 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **490 €** et **730 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

SAS HABITAT ENGEENERING

ROND POINT DE LA GARE
34540 BALARUC LES BAINS
tel : 0467486876

Diagnostiqueur : VILLAGORDO Didier

Email : habitat.engeenering@orange.fr

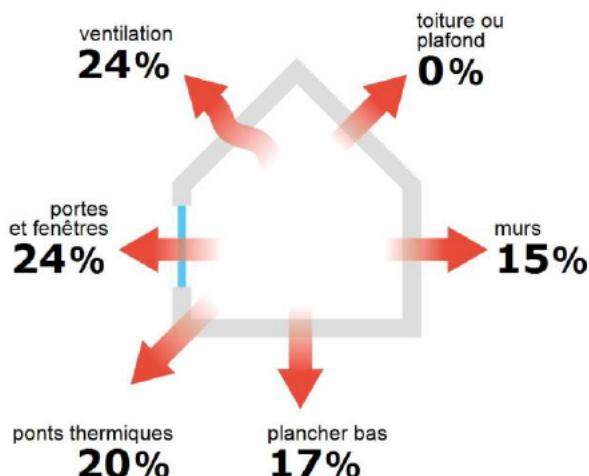
N° de certification : 13776196

Organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION France



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

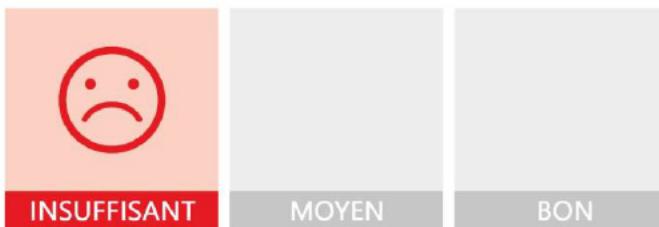


Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
thermomètre chauffage	2 325 (1 011 é.f.)	entre 260 € et 370 €	52 %
douche eau chaude	2 255 (980 é.f.)	entre 170 € et 240 €	33 %
ventilateur refroidissement	174 (76 é.f.)	entre 10 € et 30 €	4 %
ampoule éclairage	142 (62 é.f.)	entre 10 € et 30 €	3 %
ventilateur auxiliaires	375 (163 é.f.)	entre 40 € et 60 €	8 %
énergie totale pour les usages recensés :	5 271 kWh (2 292 kWh é.f.)	entre 490 € et 730 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 80l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauder à 19°C plutôt que 21°C, c'est -24% sur votre facture soit -101€ par an

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -67% sur votre facture soit -48€ par an

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 80l/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40l

33l consommés en moins par jour, c'est -28% sur votre facture soit -80€ par an

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur	bonne
	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	
 Plancher bas	Dalle béton donnant sur l'extérieur avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage Porte(s) bois opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014 avec programmeur avec réduit (système individuel) Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégories ou inconnue), contenance ballon 100 L
 Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
 Ventilation	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012
 Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température / Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 400 à 600€

Lot

Description

Performance recommandée



Chauffage

Mettre à jour le système d'interruption / régulation
(programmateur, robinets thermostatiques, isolation réseau)

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 22000 à 33100€

Lot

Description

Performance recommandée



Portes et fenêtres

Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée.

- ⚠ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété
- ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

 $Uw = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$, $Sw = 0,42$ 

Chauffage

Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).

SCOP = 4



Eau chaude sanitaire

Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.

Mettre en place un système Solaire

- ⚠ Travaux à réaliser par la copropriété

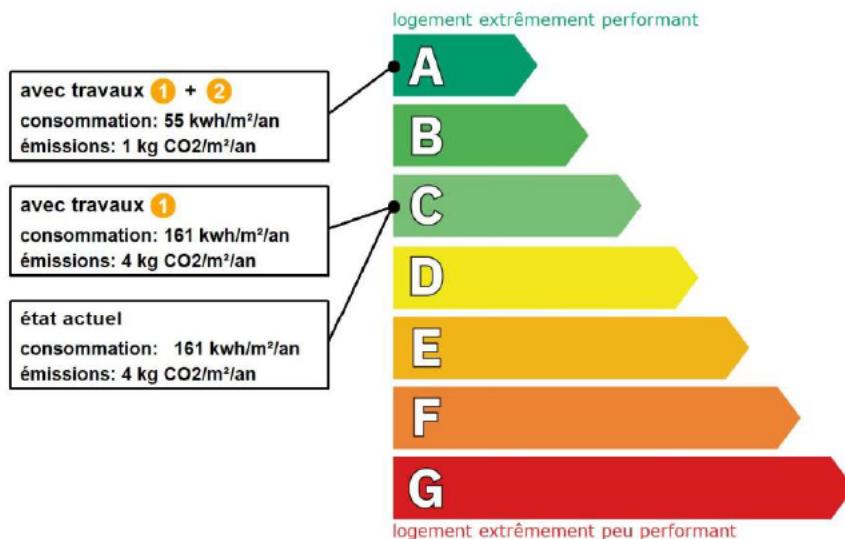
COP = 3

Commentaires :

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

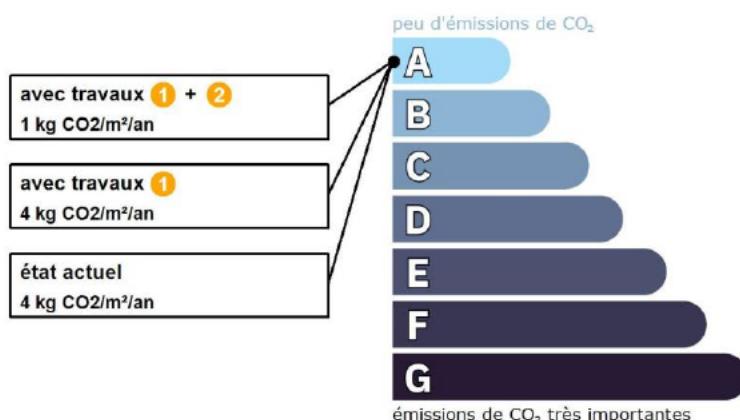
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2024.6.1.0]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Photographies des travaux

Référence du DPE : 26361

Rapport mentionnant la composition des parois

Date de visite du bien : 06/05/2025

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BT, Parcelle(s) n° 765

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	34 Hérault
Altitude	Donnée en ligne	1 m
Type de bien	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	Estimé	2006 - 2012
Surface de référence du logement	Observé / mesuré	32,64 m ²
Surface de référence de l'immeuble	Observé / mesuré	500 m ²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,55 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 13,02 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui
	Année isolation	Document fourni 2006 - 2012
Mur 2 Sud, Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 14,01 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui
	Année isolation	Document fourni 2006 - 2012
Mur 3 Sud, Est	Surface du mur	Observé / mesuré 13,4 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur

	Surface Aiu	Observé / mesuré	15,3 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré	3.5 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en placoplâtre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	Observé / mesuré	oui
	Umur (saisie directe)	Document fourni	0,32 W/m ² .K
Plancher	Surface de plancher bas	Observé / mesuré	32,64 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré	l'extérieur
	Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	oui
Plafond	Année isolation	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher haut	Observé / mesuré	32,64 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	Observé / mesuré	Dalle béton
Fenêtre 1 Nord	Isolation	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	Observé / mesuré	1,75 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée l (profondeur des masques proches)	Observé / mesuré	< 1m
Fenêtre 2 Ouest	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	1,8 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Sud, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre Nord	Surface de baies	Observé / mesuré	3,08 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC

Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches	Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
Avancée l (profondeur des masques proches)	Observé / mesuré	< 2 m
Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de porte	Observé / mesuré	1,9 m ²
Placement	Observé / mesuré	Mur 3 Sud, Est
Type d'adjacence	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu	Observé / mesuré	15,3 m ²
Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé
Surface Aue	Observé / mesuré	3,5 m ²
Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Nature de la menuiserie	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Type de porte	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte		
Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest / Plafond
Pont Thermique 1	Type isolation	ITI / non isolé
	Longueur du PT	7 m
Pont Thermique 2	Type PT	Mur 1 Nord, Ouest / Plancher
	Type isolation	ITI / ITE
	Longueur du PT	7 m
Pont Thermique 3	Type PT	Mur 2 Sud, Ouest / Plafond
	Type isolation	ITI / non isolé
	Longueur du PT	6,2 m
Pont Thermique 4	Type PT	Mur 2 Sud, Ouest / Plancher
	Type isolation	ITI / ITE
	Longueur du PT	6,2 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré VMC SF Hygro B de 2001 à 2012
	Année installation	Observé / mesuré 2012
	Energie utilisée	Electrique
	Façades exposées	plusieurs
	Logement Traversant	oui
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2012 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Electrique
	Type émetteur	Observé / mesuré PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
Chauffage 2	Type de chauffage	Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	Observé / mesuré Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	Observé / mesuré 10 m ²

Type générateur	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***	
Année installation générateur	Observé / mesuré	2012	
Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique	
Type émetteur	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***	
Année installation émetteur	Observé / mesuré	2012	
Surface chauffée par l'émetteur	Observé / mesuré	10 m ²	
Type de chauffage	Observé / mesuré	divisé	
Equipement intermittence	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence	
Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	1	
Type générateur	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégories ou inconnue)	
Année installation générateur	Observé / mesuré	2012 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique	
Eau chaude sanitaire	Chaudière murale	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Observé / mesuré	Réseau collectif isolé non bouclé
	Bouclage pour ECS	Observé / mesuré	non
	Type de production	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	Observé / mesuré	100 L
Refroidissement	Système	Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
	Année installation équipement	Observé / mesuré	2012
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : SAS HABITAT ENGEENERING ROND POINT DE LA GARE 34540 BALARUC LES BAINS

Tél. : 0467486876 - N°SIREN : 507 437 580 - Compagnie d'assurance : AXA IARD n° 10162920804

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME
2534E1519148G



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 26361
Date du repérage : 06/05/2025
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Hérault Adresse : Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie (11) Commune : 34200 SÈTE Section cadastrale BT, Parcellle(s) n° 765 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bat. D; Etage RDC; Porte D001, Lot numéro 11	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : Adresse :
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
Nom et prénom : ACTES 7 Adresse : 55 Quai de Bosc 34200 SÈTE	Périmètre de repérage : Appartement au Bat. D; Porte D001 et parking lot 163
Désignation de l'opérateur de diagnostic	
<i>Nom et prénom : Didier VILLAGORDO Raison sociale et nom de l'entreprise : SAS HABITAT ENGEENERING Adresse : ROND POINT DE LA GARE 34540 BALARUC LES BAINS Numéro SIRET : 507 437 580 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA IARD Numéro de police et date de validité : 10162920804 / 01/01/2026</i>	
Superficie privative en m ² du lot	

Surface loi Carrez totale : 32,64 m² (trente-deux mètres carrés soixante-quatre)
Surface au sol totale : 37,14 m² (trente-sept mètres carrés quatorze)

Résultat du repérageDate du repérage : **06/05/2025**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT**Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **MAITRE BRINGUIER**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

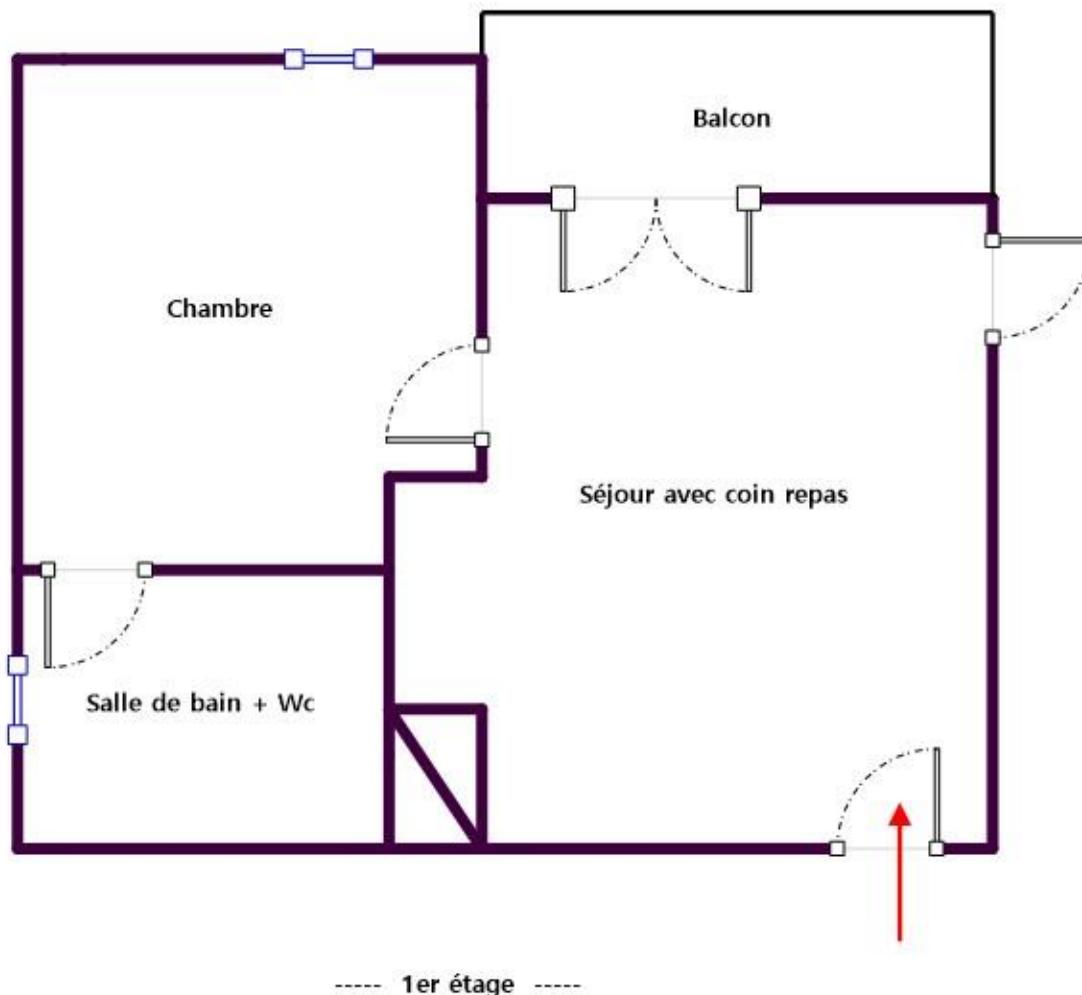
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
1er étage - Séjour avec coin repas	18,35	18,35	
1er étage - Chambre	9,95	9,95	
1er étage - Salle de bain + Wc	4,34	4,34	
1er étage - Balcon	-	4,50	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 32,64 m² (trente-deux mètres carrés soixante-quatre)
Surface au sol totale : 37,14 m² (trente-sept mètres carrés quatorze)

Les surfaces prises en compte ont été mesurées tel que le bien se présentait le jour de notre intervention. Le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci, le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant, les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Fait à **SÈTE**, le **06/05/2025**Par : **Didier VILLAGORDO**



Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



Réalisé en ligne* par	SAS HABITAT ENGEENERING
Numéro de dossier	26361
Date de réalisation	06/05/2025

Localisation du bien	Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie 34200 SETE
Section cadastrale	000 BT 765
Altitude	2.17m
Données GPS	Latitude 43.397384 - Longitude 3.655984

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

* Document réalisé en ligne par SAS HABITAT ENGEENERING qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES			
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible		EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillement		NON EXPOSÉ **	-
PPRn Inondation par submersion marine	Approuvé le 25/01/2012	NON EXPOSÉ **	-
PPRn Mouvement de terrain Érosion ou Recul du trait de côtes et de falaises	Approuvé	NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE			
- Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-
- Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-
- Effet de Surpression	Informatif (1)	NON EXPOSÉ **	-
- Effet Thermique	Informatif (1)	NON EXPOSÉ **	-
- Effet Toxique	Informatif (1)	NON EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

(1) A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retranscrit dans l'imprimé Officiel.

SOMMAIRE

- Synthèse de votre Etat des Risques
- Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
- Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
- Extrait Cadastral
- Zonage réglementaire sur la Sismicité
- Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
- Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
- Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerne le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° n°DDTM34-2023-07-14102

du 24/07/2023

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Résidence TERRA GAIA 361 Boulevard Cerf
Lurie
34200 SETE

Cadastre

000 BT 765

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS

prescrit

anticipé

approuvé

¹ oui non

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

avalanches

sécheresse / argile

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

² oui non

oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS

prescrit

anticipé

approuvé

³ oui non

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

:

mouvements de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

⁴ oui non

oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES

prescrit

approuvé

date

⁵ oui non

⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression projection

risque industriel

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription

⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente

oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)

NC* oui non

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux obligations légales de débroussaillement (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement

oui non

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024

oui non

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

NC* oui non

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans

> compris entre trente et cent ans

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

oui non

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T

oui non

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Fiche d'information sur le risque Sismique, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur

Acquéreur

Date

06/05/2025

Fin de validité

06/11/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalsisks.com>
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hérault

Adresse de l'immeuble : Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie 34200 SETE

En date du : 06/05/2025

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	06/08/1999	06/08/1999	28/01/2000	11/02/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	03/09/1999	03/09/1999	28/01/2000	11/02/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	02/12/2003	03/12/2003	19/12/2003	20/12/2003	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	04/10/2013	04/10/2013	21/01/2014	24/01/2014	<input type="checkbox"/>
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/11/2014	29/11/2014	03/03/2015	04/03/2015	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	22/10/2019	23/10/2019	18/11/2019	30/11/2019	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : [REDACTED]

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

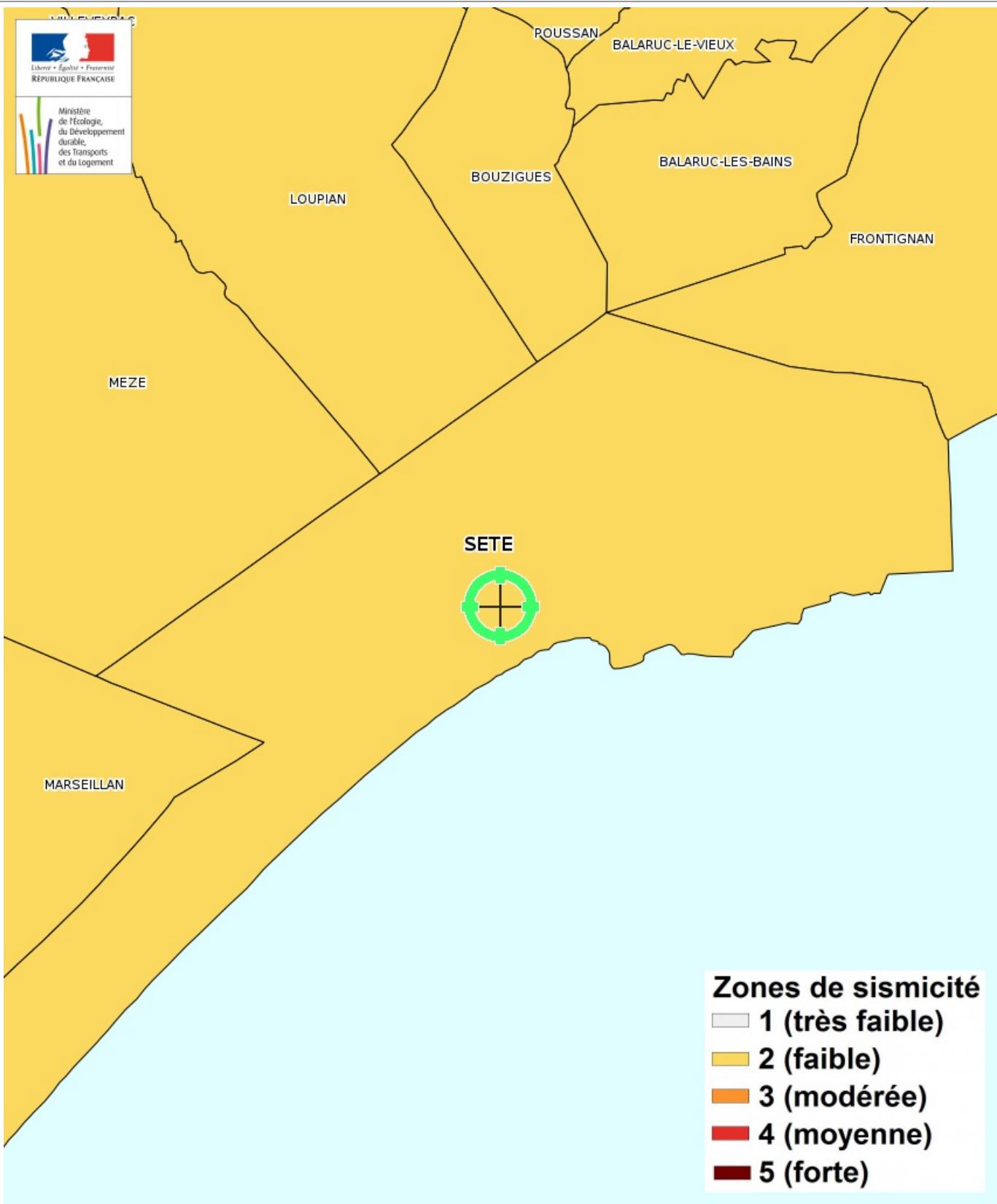


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Hérault

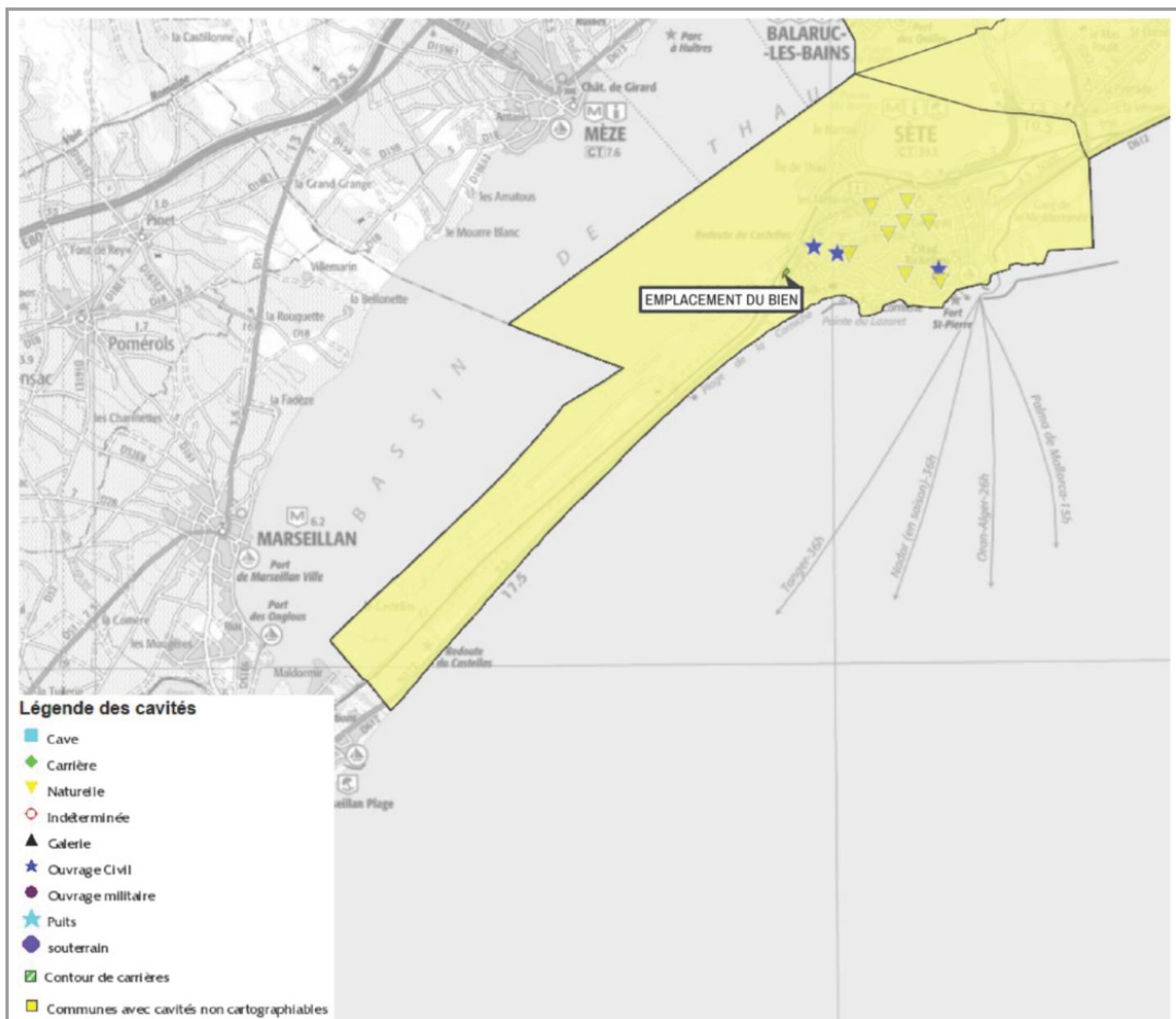
Commune : SETE

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible



Carte

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements

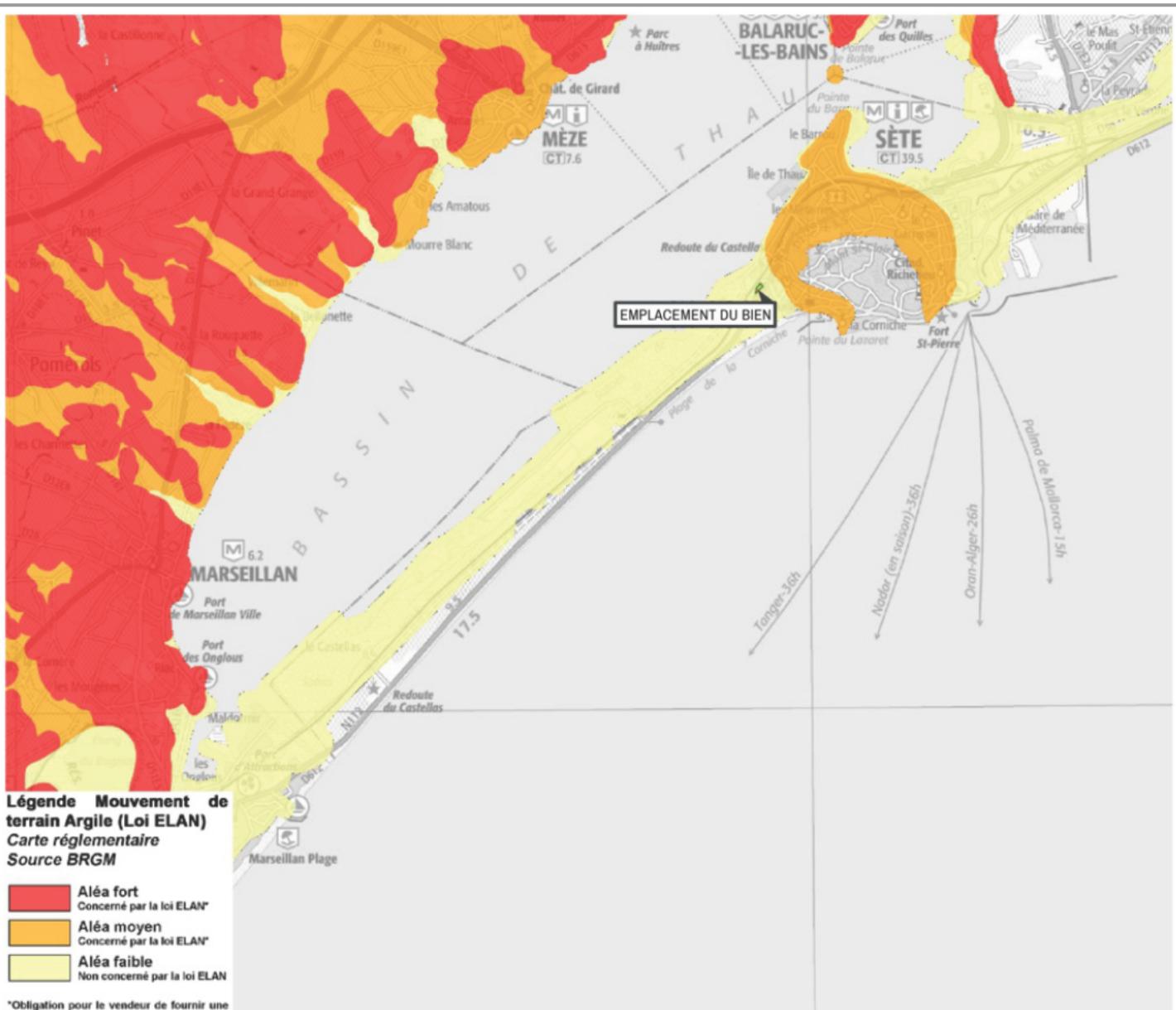


Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



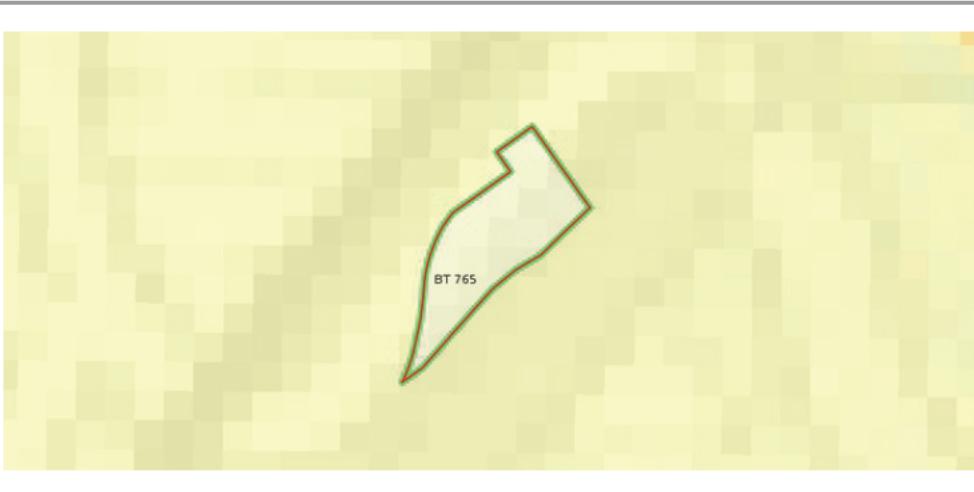
Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



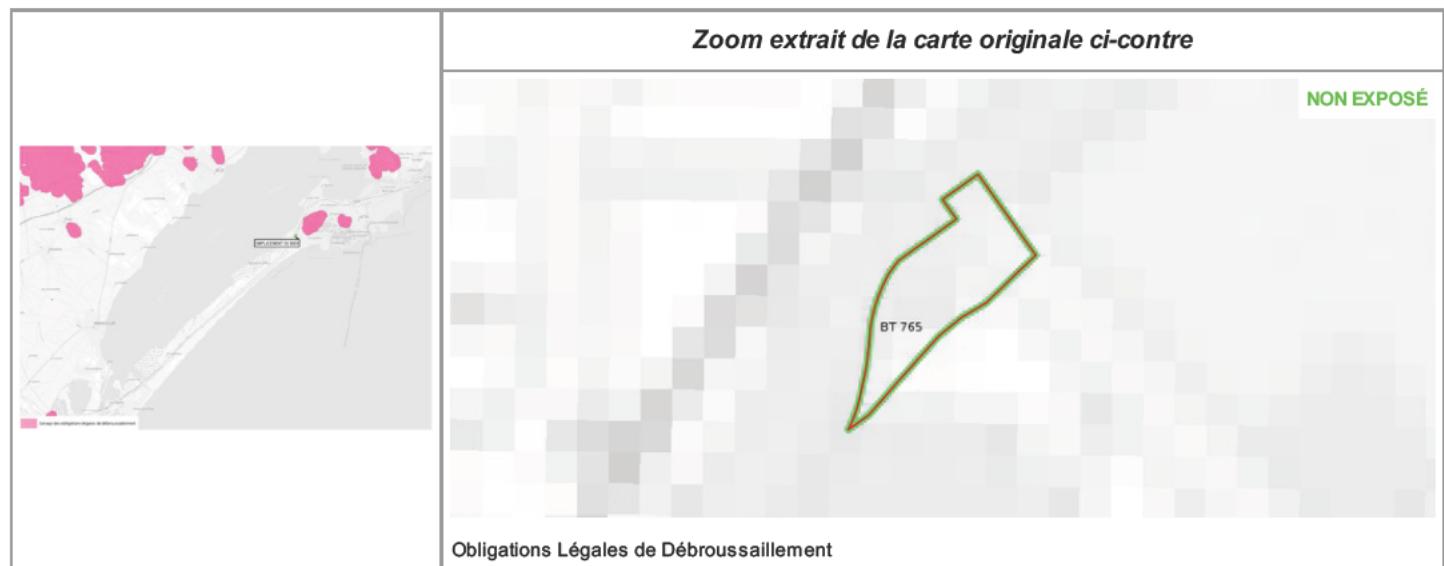
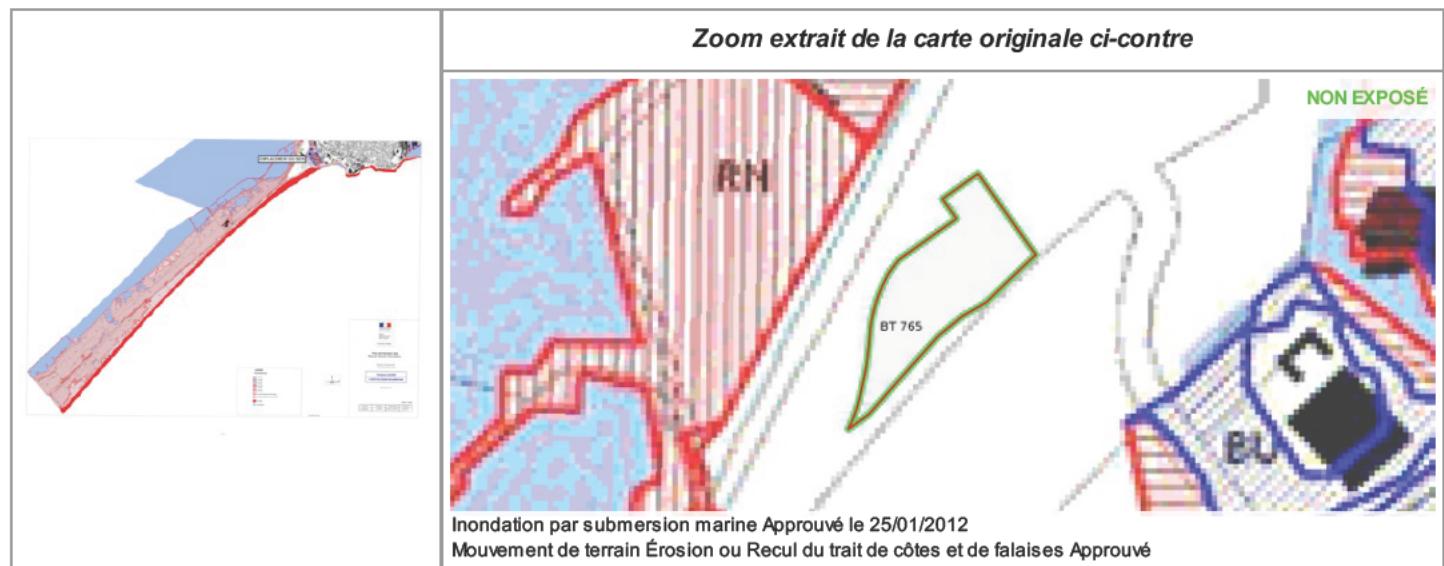
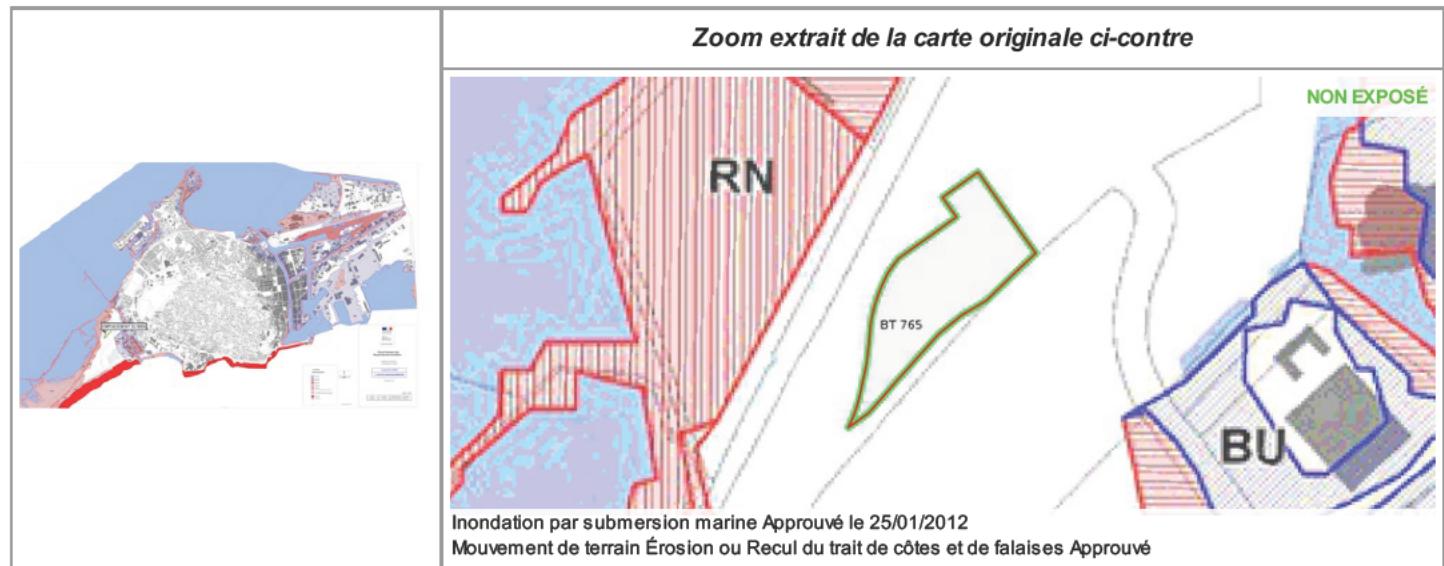
Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM

	Aléa fort Concerné par la loi ELAN*
	Aléa moyen Concerné par la loi ELAN*
	Aléa faible Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

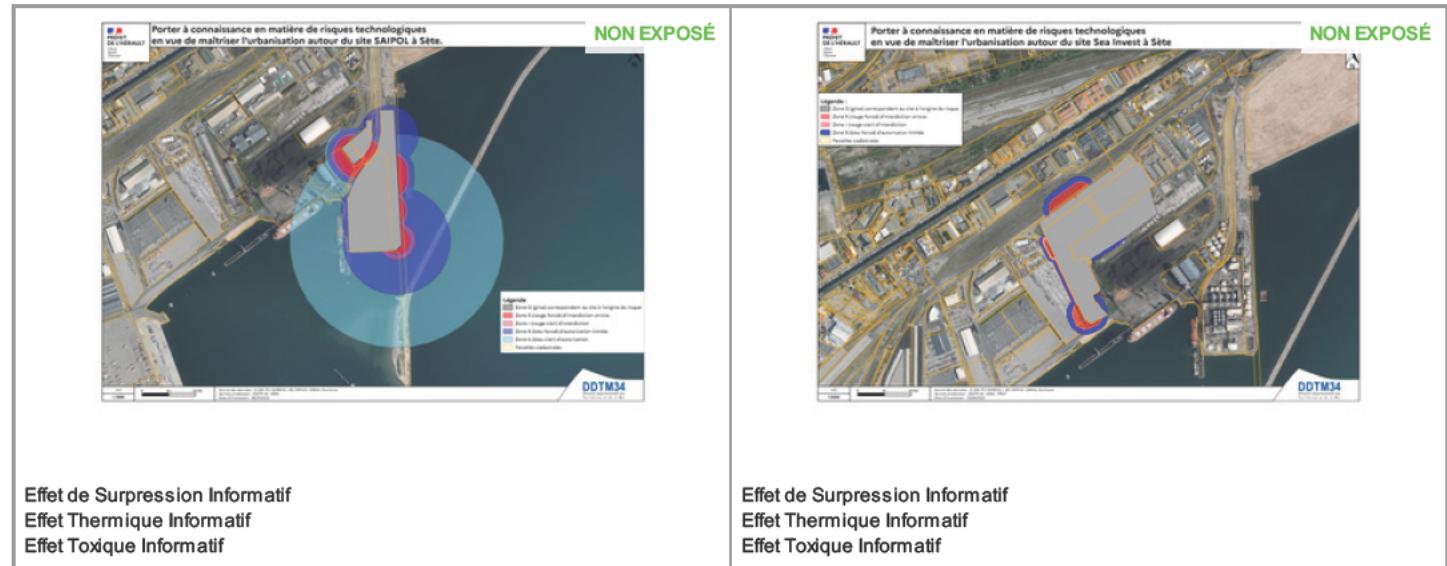
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

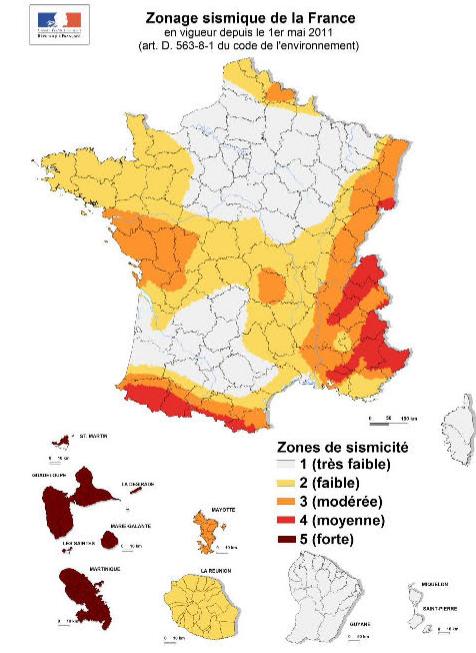
Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité : très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence	Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5		
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI -EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protéger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Annexes

Arrêtés



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer de l'Hérault
DDTM 34*

Service Eau et Risques

*Unité Prévention des Risques
Naturels et Technologiques*

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 2012-01-192
en date du 25 janvier 2012
portant approbation du Plan de Prévention des Risques
d'inondation (PPRI)
de la commune de Sète

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 562-1 à L.562-9 et R 562-1 à R 562-10
relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels,

VU l'arrêté préfectoral n°2007-01-1926 du 12 septembre 2007 prescrivant l'établissement du plan
de prévention des risques d'inondation sur le territoire de la commune,

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-03-00561 du 10 mars 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête
publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation de la commune,

VU l'avis favorable de la commission d'enquête en date du 05 juillet 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune en date du 07 février 2011,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Général de l'Hérault,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon,

VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault en date du 09 mars 2011,

VU l'avis réputé favorable du Centre National de la Propriété Forestière,

VU le rapport de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault tirant le bilan
de la concertation,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h00
Tél. : 04 34 46 62 13 – fax : 04 34 46 62 34
adresse postale : 520, allée Henri II de Montmorency – CS 60 556 – 34 960 Montpellier
cedex 02

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Commune de Sète.

ARTICLE 2 : Le dossier comprend :

- un rapport de présentation,
- un règlement,
- des documents graphiques,
- des annexes.

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de la Mairie de Sète,
- de la Préfecture du département de l'Hérault,
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault à Montpellier,

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la Commune de Sète,
- Monsieur le Délégué aux Risques Majeurs.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Sète pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, le maire de Sète sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 25 janvier 2012


Le Préfet
Claude BALAND

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h00
Tél. : 04 34 46 62 13 – fax : 04 34 46 62 34
adresse postale : 520, allée Henri II de Montmorency – CS 60 556 – 34 960 Montpellier
cedex 02

Annexes

Arrêtés



Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, risques et nature

Affaire suivie par : pôle risques
Téléphone : 04 34 46 62 10
Mél : ddtm-risques@herault.gouv.fr

Montpellier, le 24 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2023-07-14102

abrogeant l'arrêté n°2012-01-044 du 9 janvier 2012 et les arrêtés communaux relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le préfet de l'Hérault

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.125-2, L.125-5 à L.125-7 et R.125 -23 à R.125-27,

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 236 qui introduit plusieurs évolutions en matière d'information sur les risques applicables depuis le 1er janvier 2023,

Vu le décret du 1^{er} octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques, qui a modifié le contenu et les modalités de cette information,

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH en qualité de préfet du département de l'Hérault (hors classe) à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral départemental n°2012-01-044 du 9 janvier 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listant les communes de l'Hérault concernées par l'obligation d'information,

Vu les arrêtés préfectoraux portant information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listés en annexe au présent arrêté, qui précisent pour chaque commune les documents de référence pour établir l'état des risques et des pollutions,

Considérant que, en application des articles R.125-23 à R.125-27 du code de l'environnement modifiés par le décret du 1^{er} octobre 2022, le propriétaire vendeur ou bailleur d'un bien immobilier exposé est dans l'obligation d'informer l'acquéreur ou le locataire des risques ou pollutions, en produisant un état des risques et des pollutions dès l'annonce immobilière et actualisé à chaque étape de la vente ou de la location,

Considérant que certaines données utiles pour établir l'état de risques et des pollutions sont désormais mises à disposition sur le site Géorisques du Ministère de l'Ecologie (www.georisques.gouv.fr), et ne donnent plus lieu à des arrêtés du Préfet de l'Hérault,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,

DDTM 34

1 / 8

Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Sont abrogés :

- l'arrêté préfectoral départemental n°2012-01-044 du 9 janvier 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listant les communes de l'Hérault concernées par l'obligation d'information,
- les 293 arrêtés préfectoraux portant information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listés en annexe au présent arrêté, qui précisent pour chaque commune les documents de référence pour établir l'état des risques et des pollutions,

ARTICLE 2 :

Certaines données utiles pour établir l'état de risques et le document d'information sur les pollutions sont désormais mises à disposition sur le site Géorisques du Ministère de l'Ecologie (www.georisques.gouv.fr), rubrique information acquéreurs locataires IAL.

Des informations complémentaires relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles et technologiques dans l'Hérault sont accessibles sur le portail internet des services de l'Etat (www.herault.gouv.fr).

Il appartient aux propriétaires vendeurs ou bailleurs de vérifier l'exactitude des informations fournies sur Géorisques et de les compléter à partir d'informations dont il dispose, notamment la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité.

ARTICLE 3 : Publicité

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires listées dans l'arrêté du 9 janvier 2012, ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat dans l'Hérault. Il fera l'objet d'un avis de publication dans un journal local.

ARTICLE 9 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, les maires des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

Hugues MOUTOUÉ

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault - 34 place des Martyrs de la Résistance - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de la Transition écologique - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

Annexes

Arrêtés

Liste des arrêtés

220	SAINT-FELIX-DE-LODEZ	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-215 du 12 avril 2011
221	SAINT GELY-DU-FESC	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-151 du 27 juin 2012
222	SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2016-05-07297 du 31 mai 2016
223	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-152 du 27 juin 2012
224	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-153 du 27 juin 2012
225	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-154 du 27 juin 2012
226	SAINT-GUIRAUD	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-221 du 12 avril 2011
227	SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2017-06-08523 du 07 juillet 2017
228	SAINT-JEAN-DE-BUEGES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-223 du 12 avril 2011
229	SAINT-JEAN-DE-CORNIES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-224 du 12 avril 2011
230	SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2013-03-03054 du 29 mars 2013
231	SAINT-JEAN-DE-FOS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-155 du 27 juin 2012
232	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-156 du 27 juin 2012
233	SAINT-JULIEN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-157 du 27 juin 2012
234	SAINT-JUST	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-158 du 27 juin 2012
235	SAINT-MARTIN-DE-L'ARCON	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-159 du 27 juin 2012
236	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-160 du 27 juin 2012
237	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2013-03-03055 du 29 mars 2013
238	SAINT-MAURICE-NAVACELLES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-233 du 12 avril 2011
239	SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-162 du 27 juin 2012
240	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-163 du 27 juin 2012
241	SAINT-PARGOIRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-164 du 27 juin 2012
242	SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-237 du 12 avril 2011
243	SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-165 du 27 juin 2012
244	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-046-17 du 09 janvier 2012
245	SAINT-PRIVAT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-166 du 27 juin 2012
246	SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-241 du 12 avril 2011
247	SAINT-SERIES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-167 du 27 juin 2012
248	SAINT-TIBERY	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-168 du 27 juin 2012
249	SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-169 du 27 juin 2012
250	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-202 du 27 juin 2012
251	SALASC	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-246 du 12 avril 2011
252	SATURARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-206 du 27 juin 2012
253	SAUSSAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-170 du 27 juin 2012
254	SAUSSINES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2017-07-08615 du 06 juillet 2017
255	SAUTEYRARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-250 du 12 avril 2011
256	SAUVIAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-171 du 27 juin 2012
257	SERIGNAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-172 du 27 juin 2012
258	SERVIAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-173 du 27 juin 2012
259	SETE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-174 du 27 juin 2012
260	SIRAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-175 du 27 juin 2012
261	SORBS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-256 du 12 avril 2011
262	SOUBES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-176 du 27 juin 2012
263	SOUMONT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-177 du 27 juin 2012
264	SUSSARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-178 du 27 juin 2012
265	TEYRAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-179 du 27 juin 2012

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	SAS HABITAT ENGEENERING
Numéro de dossier	26361
Date de réalisation	06/05/2025

Localisation du bien	Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie 34200 SETE
Section cadastrale	BT 765
Altitude	2.17m
Données GPS	Latitude 43.397384 - Longitude 3.655984

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion																				
<table border="1"> <tr> <td>BASOL</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>BASIAS Actifs</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>BASIAS Terminés</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>BASIAS Inconnus</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>0 SITE</td> </tr> </table>	BASOL	0 SITE	BASIAS Actifs	0 SITE	BASIAS Terminés	0 SITE	BASIAS Inconnus	0 SITE	Total	0 SITE	<table border="1"> <tr> <td>BASOL</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>BASIAS Actifs</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>BASIAS Terminés</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>BASIAS Inconnus</td> <td>0 SITE</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>0 SITE</td> </tr> </table>	BASOL	0 SITE	BASIAS Actifs	0 SITE	BASIAS Terminés	0 SITE	BASIAS Inconnus	0 SITE	Total	0 SITE	<p>A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL. ➔ 0 site industriel et activité de service est répertorié par BASIAS. ➔ 0 site est répertorié au total. <p>MEDIA IMMO 124, rue Louis Baudoin, 91100 CORBEIL ESSONNES Tél. 01 60 90 80 85 SIRET 750 675 613 RCS EVRY</p> <p>Fait à Corbeil Essonnes, le 06/05/2025</p>
BASOL	0 SITE																					
BASIAS Actifs	0 SITE																					
BASIAS Terminés	0 SITE																					
BASIAS Inconnus	0 SITE																					
Total	0 SITE																					
BASOL	0 SITE																					
BASIAS Actifs	0 SITE																					
BASIAS Terminés	0 SITE																					
BASIAS Inconnus	0 SITE																					
Total	0 SITE																					

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS, BASOL et CASIAS

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

- ➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**
- ➔ **CASIAs** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services qui se sont succédé au cours du temps. **CASIAs ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

Que propose Media Immo ?

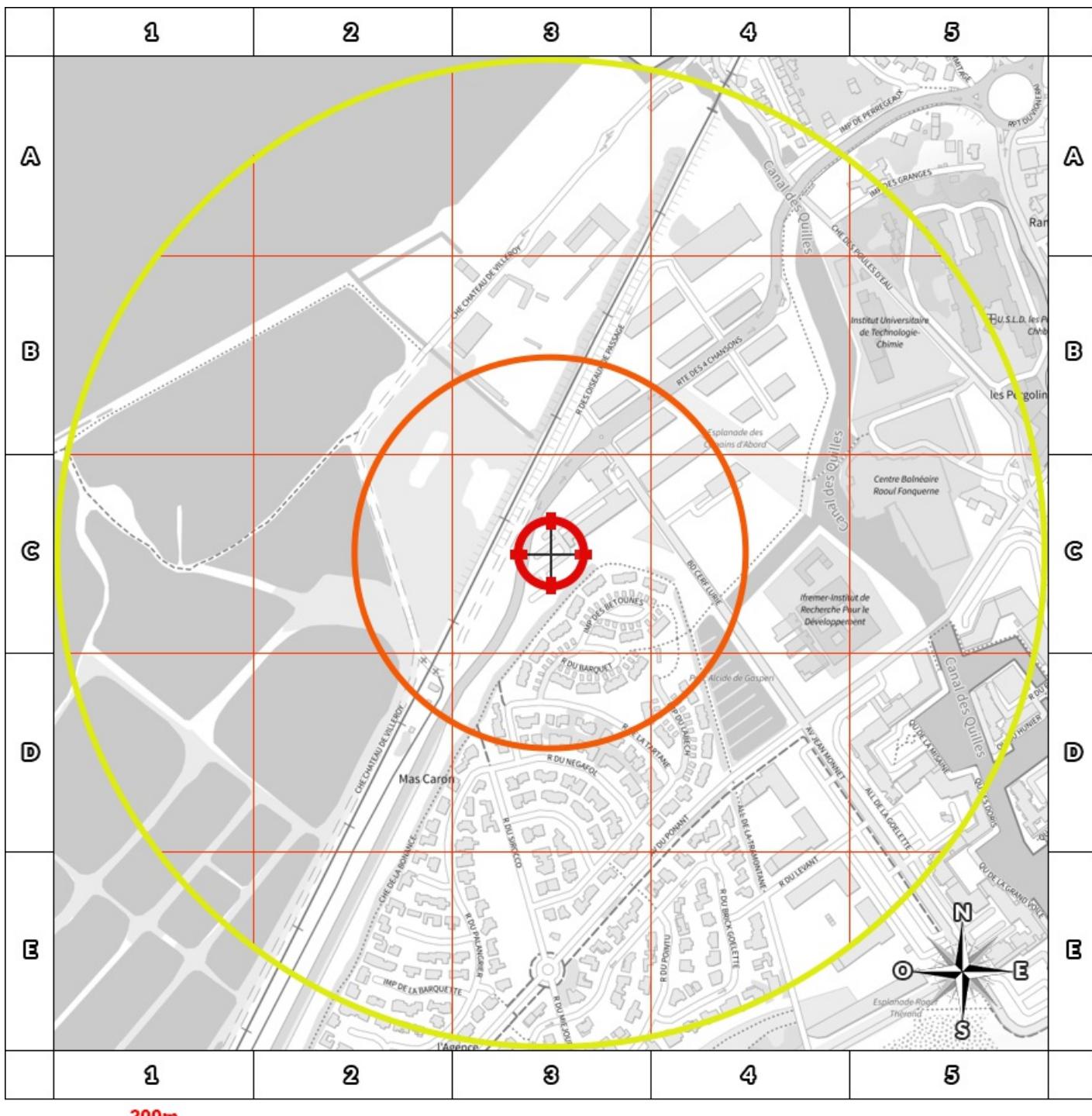
Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAs**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente** ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos ● ■ et ○.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.
Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
Aucun résultat de 200m à 500m			

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	SAS HABITAT ENGEENERING
Numéro de dossier	26361
Date de réalisation	06/05/2025

Localisation du bien	Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie 34200 SETE
Section cadastrale	BT 765
Altitude	2.17m
Données GPS	Latitude 43.397384 - Longitude 3.655984

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

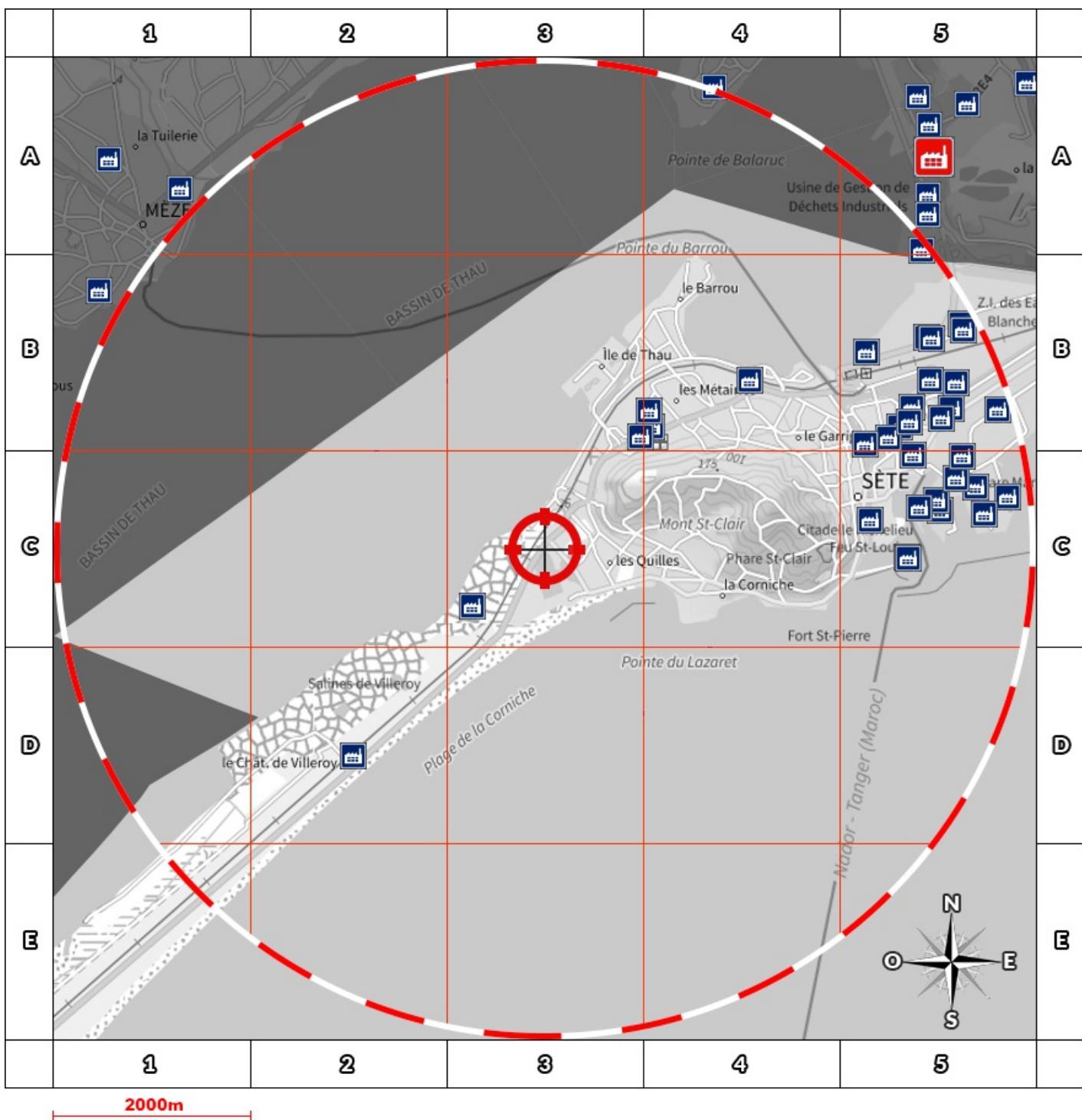
** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de SETE (34200)



2000m

- Usine Seveso
- Usine non Seveso
- Carrière
- Emplacement du bien

- Elevage de porc
- Elevage de bovin
- Elevage de volaille
- Zone de 5000m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4,...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de SETE (34200)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situés à moins de 5000m du bien					
B4	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	PSF demantlement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	MEDIA COVRAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B4	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	MEDIA COVRAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B3	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
C3	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B3	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B4	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHÉ	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B3	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoiement	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	PSF demantlement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	MEDIA COVRAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Reperé	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situés à moins de 5000m du bien					
B5	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C5	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C5	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C5	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C5	Valeur Initiale	PSF demantlement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C5	Valeur Initiale	MEDIACO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C5	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C5	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B4	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B4	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHE	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNNU	NON
B5	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoiemnt	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNNU	NON
C3	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situés à moins de 5000m du bien					
C3	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
D2	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
C5	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoiement	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	PSF demantlement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoiement	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
C5	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète)	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
D2	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	MEDIA COVRAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHIE	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète)	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
D2	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
D2	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situés à moins de 5000m du bien					
B5	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
B4	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B4	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
B4	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
C3	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
B3	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
C3	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHE	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B4	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
C5	Valeur Initiale	MEDIA CO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
C5	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d?exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
C3	Valeur Initiale	AUCHAN Hypermarché - SETE	Boulevard Camille Blanc 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	FRANCE ALCOOLS	34200 Sète	En fin d?exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	PSF Démantèlement Péniche Bureau du Port	quai Paul Riquet 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	BOETTO	4, quai Louis pasteur 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d?exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	LES VINS SKALLI	9 Quai Paul Riquet 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
C5	Valeur Initiale	GESTION DE DEPOTS D'HYDROCARBURES	Bassin aux pétroles 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d?exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
C5	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHATS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
C5	Valeur Initiale	GESTION DE DEPOTS D'HYDROCARBURES	Bassin aux pétroles 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
B5	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situés à moins de 5000m du bien					
C5	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	SOCIETE D'EXPLOITATION DU GARAGE ROUTIER	AVENUE DES EAUX BLANCHES ZI LES EAUX BLANCHES 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	FRANCE ALCOOLS	34200 Sète	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	PSF - Aire de démantèlement	Môle Saint Louis 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	PSF Démantèlement Péniche Bureau du Port	quai Paul Riquet 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	DERICHEBOURG (PURFER)	Av. des Eaux Blanches ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	BOETTO	4, quai Louis pasteur 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	CEMINLOG	Port de sète zone 23 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	SOCIETE D'EXPLOITATION DU GARAGE ROUTIER	AVENUE DES EAUX BLANCHES ZI LES EAUX BLANCHES 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	GESTION DE DEPOTS D'HYDROCARBURES	Bassin aux pétroles 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	ETS PUB REG PORT SUD DE FRANCE	quai Paul Riquet 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	AUCHAN Hypermarché - SETE	Boulevard Camille Blanc 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	BOETTO	4, quai Louis pasteur 34200 Sète	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C3	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B4	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
B5	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	MEDIACO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
C5	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHÄTS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE ALCOOLS	34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHÄTS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHÄTS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
CAR A BOSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
UNIFERT France SA	Impasse Crévecoeur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
UNIFERT France SA	Impasse Crévecoeur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CAR A BOSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
UNIFERT France SA	Impasse Crévecoeur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CAR A BOSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
UNIFERT France SA	Impasse Crévecoeur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
		INCONNU	OUI
SETHELEC CENTRALE DE COGENERATION SETE	Zone industrielle et portuaire Quai J Darse n°2 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
SETHELEC CENTRALE DE COGENERATION SETE	Zone industrielle et portuaire Quai J Darse n°2 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
SETHELEC CENTRALE DE COGENERATION SETE	Zone industrielle et portuaire Quai J Darse n°2 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
CAR A BOSSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	SAS HABITAT ENGEENERING
Numéro de dossier	26361
Date de réalisation	06/05/2025
Localisation du bien	Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie 34200 SETE
Section cadastrale	BT 765
Altitude	2.17m
Données GPS	Latitude 43.397384 - Longitude 3.655984
Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 BT 765
------------	------------

SOMMAIRE
Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Résidence TERRA GAÏA 361 Boulevard Cerf Lurie
34200 SETE

Cadastre

BT 765

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

- > L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A¹
forte

zone B²
forte

zone C³
modérée

zone D⁴

¹ (entre eur de a courbe d' nd ce Lden 70)

² (entre a courbe d' nd ce Lden 70 et une courbe cho s e entre Lden 65 et 62)

³ (entre a m te extér eur de a zone B et a courbe d' nd ce Lden cho s e entre 57 et 55)

⁴ (entre a m te extér eur de a zone C et a courbe d' nd ce Lden 50). Cette zone n'est ob gale re que pour es aérodromes ment connés au l de 'art c e 1609 qualific es A du code généra des mpôts (et sous réserve des d spos tions de 'art c e L. 112-9 du code de 'urbanisme pour es aérodromes dont e nombre de créneaux hora res attrubub es fait 'objet d'une m tel on rég ementa re sur 'ensem e des p ages hora res d'ouverture).

Nota bene : Lorsque e b en se s tue sur 2 zones, convient de reten r a zone de bruit a plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-d-exposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de SETE

Vendeur - Acquéreur

Vendeur

[REDACTED]

Acquéreur

[REDACTED]

Date

06/05/2025

Fin de validité

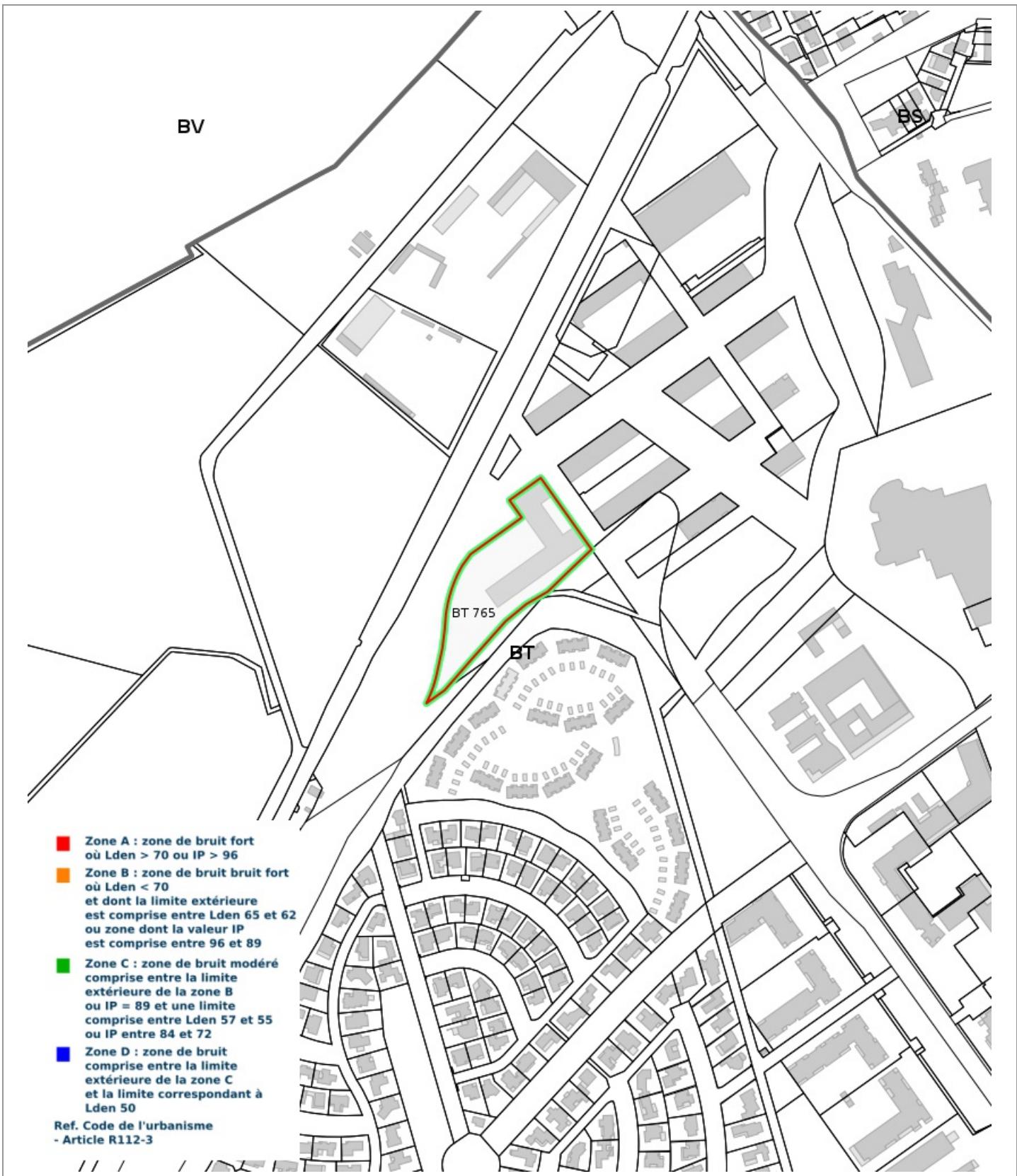
06/11/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalsisks.com>
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004